

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 mai 2022 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;

Étaient absents :

Francine BRASSEUR,	conseillère;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assiste également à la séance :

Heidi BÉDARD, directrice générale et greffière-trésorière

Monsieur le maire déclare la séance extraordinaire du conseil ouverte à 19h30.

124-05-2022 1. **Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 mai 2022;

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

125-05-2022 2. **Phase II – Travaux de rechargement du 4e Rang – Octroi de contrat**

Attendu qu' il y a lieu de procéder à la phase II des travaux de rechargement du 4<sup>e</sup> Rang;

Attendu qu' une soumission a été demandée à Excavation L.G. à cet effet;

Attendu que la soumission s'élève à 98 321,50 \$, taxes en sus;

Attendu que le montant pour un appel d'offres public est fixé à 105 700 \$;

Attendu qu' une vérification a été faite auprès de notre conseiller juridique et que le montant de 105 700 \$, selon la jurisprudence en vigueur est pour un contrat attribué au montant net;

Attendu qu' après calcul, la soumission s'élève à 103 225,29 \$, taxes nettes;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré pour le rechargement du 4<sup>e</sup> Rang à Excavation L.G. Inc au coût de 98 321,50 \$, taxes en sus.

Que le montant des travaux soit pris du Fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

126-05-2022 **3. Pont Danby – se@o**

Attendu que le conseil municipal a mandaté, par la résolution no 045-02-2022 la firme DTA Consultant pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du remplacement du Pont Danby;

Attendu que la firme d'ingénierie a fait parvenir un estimé des travaux et que ceux-ci sont plus élevés que le conseil avait prévu;

Attendu que M. Jean-Marc Ménard, maire, a informé au conseil qu'il y avait une possibilité d'obtenir une subvention par le PIIRL;

Attendu que le conseil municipal considère qu'il ne serait pas prudent d'attendre plus longtemps pour aller de l'avant;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault;  
Et il est résolu à la majorité des conseillers présents

D'aller de l'avant avec le projet de remplacement du Pont Danby et de publier d'appel d'offres sur le se@o.

Que le montant de la publication de l'appel d'offres soit pris dans le Fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

**4. Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

127-05-2022 **5. Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h50.

Adoptée à l'unanimité

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire